

C. PCT 1333

Le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) présente ses compliments au Ministre des affaires étrangères et a l'honneur de se référer à la note C. PCT 1321, datée du 7 décembre 2011, invitant le Gouvernement de Son Excellence à se faire représenter à la cinquième session du Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), qui se tiendra à Genève du 29 mai au 1^{er} juin 2012.

.1. Le Directeur général a le plaisir de faire savoir que l'OMPI prendra à sa charge les frais de voyage en avion en classe économique, et de séjour, d'une personne désignée par le Gouvernement de Son Excellence pour participer à la cinquième session du Groupe de travail du PCT. Les modalités de voyage et autres dispositions sont énoncées dans l'annexe de la présente note.

.1. Le Bureau international de l'OMPI saurait gré au Gouvernement de Son Excellence de bien vouloir lui communiquer au moyen du formulaire de participation ci-joint, d'ici au 30 mars 2012, les nom et qualité de la personne qui aura été désignée.



Le 29 février 2012

Pièces jointes : annexe
formulaire de participation